

## Procès verbal du Conseil d'école du 19 octobre 2017

FCPE : Mme NEVES

Mme LE MENE : absente excusée

API Mme MARMIER M AGNAN Mme BELLOU GRAFFIN M MORAES

PEEP Mme MARY Mme BAPEAUME Mme SALIOU Mme DESPAS Mme CAYOL Mme DUGGAN PAGES  
Mme DOMINGUES Mme MALKI Mme CHAMPEL M JANVIER Mme VASCONCELOS

Représentant municipal : M KOCHER

DDEN : M DUGUET,

Enseignants : Mme TABAKMAN Mme DEBRAY Mme LOVIGHI Mme DUMOULIN Mme HAPULAT  
Mme RAT Mme FAVIER Mme FIOR Mme SCHIRM Mme GIROUX Mme SCHMITT Mme ROBERT  
Mme ROMBI Mme BALLESTRA Mme Mme PELLETIER M SAUNIER Mme PICHON Mme PLISSON  
Mme YVONNET

Mme DUGIED : absente

Ordre du jour

- Règlement intérieur : vote
- Action école/collège : programme soumis à l'accord du conseil
- PPMS 2017-2018/ vigipirate menace attentat : informations a) temps scolaire b) temps périscolaire
- EILE( enseignements internationaux de langues étrangères) : informations
- Marolles : informations
- -Temps périscolaires : a) nombre d'intervenants sur la pause méridienne/activités proposées/les enfants ont-ils l'obligation de s'inscrire à une activité dirigée ? b) accueil des centres de loisirs : est-il possible de privilégier la Pie, le cas échéant Bled ? c) quelles dates ont été programmées pour les prochains CVE ?
  - Demandes école : a) sécurisation de deux salles b) toilettes des adultes ; toilettes des garçons c) TNI d) aménagement des abords de l'école pour améliorer la sécurité des piétons e) point sur les travaux réalisés cet été ainsi que sur ceux prévus l'année scolaire 2017-2018 f) photocopieurs g) pré réservation de la restauration scolaire h) passage du bibliobus
- LSU : informations
- OCCE, exercice 2016-2017 : bilan

La séance est ouverte à 18 h 35.

Comme évoqué lors de la réunion de directeurs du 14 novembre 2016 et mentionné lors des précédents conseils d'école, Monsieur l'Inspecteur a demandé à chaque directeur de rappeler que le conseil d'école s'inscrit dans un cadre institutionnel. C'est l'ordre du jour diligenté par le directeur qui doit être respecté : pas plus, pas moins.

Le directeur n'autorise pas autre chose. On ne transgresse pas le cadre. Cela concerne tous les membres du conseil.

Information : prochain conseil le 6 février 2018

### **Règlement intérieur : vote**

Les représentants des parents élus, M le DDEN et les enseignants ont précédemment reçu un exemplaire du règlement intérieur, conforme au règlement type départemental. (modifications apportées: jours et horaires)

La charte de la laïcité doit y être annexée et signée par les représentants légaux.

NB : concernant les cartes « pokémon », elles répondent à cette prescription du règlement intérieur : ... « d'apporter à l'école des jouets qui seraient, dans leur usage, détourner de leur fonction initiale ». Si cela générerait conflit, elles ne seraient plus permises.

Une enseignante souligne que cela ne serait tarder.

Vote :

Le règlement est adopté à l'unanimité.

Constat

Le règlement s'impose désormais à tous : aux élèves et à leurs représentants légaux qui devront, après lecture, retourner l'accusé de réception signé.

Par ailleurs, les enseignants souhaitent rappeler que la consultation du cahier de liaison de leurs enfants par les parents permettrait de ne pas les solliciter par téléphone individuellement, ce qui n'est plus possible, le fait prenant une ampleur considérable.

Il est également rappelé par madame la directrice qu'il est primordial que les retards cessent. Cela pénalise l'enfant en retard ainsi que sa classe. Par ailleurs, l'école ne bénéficie pas de personnel supplémentaire qui pourrait guetter les retardataires.

Un représentant élu PEEP confirme que les retards sont très importants le matin.

Monsieur le DDEN souligne, du fait de ces retards, des difficultés d'organisation.

### **Action école/collège : programme soumis à l'accord du conseil**

Les CM2B et C , classes de Mme Fior et Mme Pelletier, ont privilégié l'action «programme de construction : défi géométrie », qui a déjà été présentée lors de précédents conseils d'école, entraînant une coopération entre l'école et les collèges Ronsard et L Blanc.

Le CM2A, classe de Mme Favier, coopérera avec le collège Ronsard autour de l'action « spelling bee ». Il s'agit d'un concours anglophone où les enfants doivent épeler des mots en anglais.

Avis

L'ensemble des membres du conseil d'école donne son accord.

### **PPMS ( plan particulier de mise en sûreté)2017-2018/ vigipirate : informations**

- a) Temps scolaire
  - ✓ En septembre, les directeurs ont du rédiger un nouveau dossier PPMS menace attentat.
  - ✓ En décembre, un exercice de mise en sûreté portera sur le thème de l'intrusion.

Un autre exercice de mise en sûreté pourra répondre à des problématiques locales.

Sans doute l'autorité académique fournira t-elle un document de déploiement qui regroupera le scénario et la notice de mise en œuvre au niveau local.

Le scénario, lui, devrait être différent de celui de l'année scolaire dernière, car il va falloir obligatoirement apprendre à barricader.

En résumé, donc :

Les exercices :

- un exercice de mise en sûreté qui portera sur le thème de la menace attentat
- un exercice de mise en sûreté qui pourra répondre à des problématiques locales (tempête...)

Par ailleurs, il est notifié, qu'au-delà de la réunion de rentrée, les mesures de sécurité doivent être régulièrement rappelées à la communauté éducative.

Mme la directrice rappelle donc que les personnes ayant repris leurs enfants aux sorties n'ont pas à s'attarder, ni sur la pelouse, ni à l'extérieur. Par ailleurs, il faut laisser un espace de visibilité à ceux qui surveillent.

Elle sollicite aussi les représentants des parents d'élèves afin qu'ils rédigent un courrier commun de rappel.

Concernant cela, une enseignante évoque le fait que les battants des portes principales de l'entrée de l'école sont quasi coincées.

Un représentant des parents élus PEEP suggère la remise en place des sorties échelonnées. A cela, Mme la Directrice explique à nouveau que le moindre grain de sable vient gripper la machine : une sortie , une classe sans remplaçant, un retard en classe...L'école en avait fait l'essai ;

✓ Vigipirate, dispositif « alerte attentat »

La même note rappelle les consignes en vigueur :

- Accueil par un adulte à l'entrée de l'école
- Contrôle visuel des sacs
- Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'école
- Eviter les attroupements devant l'école
- Signalement de tout comportement ou objet suspect

#### b) Temps périscolaire

Les représentants élus s'interrogent sur le respect de vigipirate le soir sur le temps périscolaire (entrée des parents dans l'école alors qu'interdit le matin sur le temps périscolaire aussi).

Consultée, Mme la référente adjointe précise qu'ils sont accueillis seulement dans le hall, entre 18 et 19 heures , en fonction du temps climatique.

Un représentant des parents élu PEEP fait remarquer que, les mercredis particulièrement, les portes d'accès de l'école sont grandes ouvertes . Cela signifie un accès facile dans l'école et une sortie aisée pour les enfants. Il y a contradiction.

Monsieur le représentant municipal insistera en rappelant les consignes.

Par ailleurs, une enseignante exprime son mécontentement. Pendant les travaux, une personne s'est introduite dans l'école, à plusieurs reprises, certaines fois avec un sac à dos. Les équipes de chantier n'ont absolument pas contrôlé les accès ni appliqué vigipirate..Si la police municipale est venue, la mairie n'est pas intervenue. Aucune vérification des locaux n'a été effectuée. Des enseignants pensent que ceci est inacceptable en ces temps où la sécurité prime.

Monsieur le représentant municipal apprend cette intrusion, constate les dysfonctionnements et va se renseigner sur les suites données à cet événement.

Un représentant des parents élu PEEP intervient , s'étonnant que les entreprises n'aient pas matériellement veillé à surveiller l'entrée au sein des écoles.

Un représentant des parents élu API demande que, lors des prochains travaux, un contrôle des accès soit mis en place.

Monsieur le DDEN appuie tout ce qui vient d'être dit en ces temps « vigipirate, alerte attentat ».

Monsieur le représentant municipal dit qu'il faudrait quand même savoir raison garder. Les membres du conseil d'école manifestent leur mécontentement.

## **EILE (enseignements internationaux de langues étrangères) : informations**

Anciennement ELCO, ces enseignements ont repris à Bled pour la langue arabe , le mercredi de 9 h à 12h ainsi que la langue portugaise, toujours le mercredi, de 13 h 30 à 19 h.

Un représentant des parents élu PEEP demande ce qui a présidé aux choix de ces langues étrangères.

D'autres langues peuvent-elles être enseignées ?

Il est rappelé que les imprimés reçus par les parents mentionnaient l'italien, le croate, le turc, aussi. Ensuite, il s'agit d'un partenariat éducation nationale/ambassades des pays cités.

## **Marolles : informations**

Le CM1C, classe de Mme Robert, s'y rendra du 5 mars au 9 mars.

Le CM1B, classe de Mme Pichon et Gibaux , ira à Marolles du 19 mars au 23 mars.

Le CM1A, classe de Mme Hapulat, pourra en bénéficier du 26 mars au 30 mars.

L'ULIS, classe de Mme Ballestra, en profitera du 22 mai au 25 mai.

Un représentant des parents élu API interroge : pourquoi les CE2 n'en bénéficient-ils pas cette année ?

Monsieur le représentant municipal répond que c'est l'inspection qui décide des attributions des créneaux.

Un représentant de l'API appuie sur le fait que Marolles fait partie des actions éducatives de la ville pour lequel le budget est prévu pour tous les enfants , comme le précisait le document « bilan actions éducatives »( mise en œuvre de l'outil de généralisation d'une politique locale des actions éducatives). Pourtant, ils ne peuvent pas en bénéficier.

## **Temps périscolaires**

a) nombre d'intervenants sur la pause méridienne/activités proposées/les enfants ont-ils l'obligation de s'inscrire à une activité dirigée ?

Sur le temps de la pause méridienne, l'équipe compte 13 animateurs et un référent .

Sont proposées les activités suivantes : rotocubes, ping -pong, , baby foot, kapla , jeux de société, activités manuelles comme bracelets brésiliens, jeux de construction ...Dans les cours, sont organisés des jeux libres et des jeux de ballon.

Les repas, en deux services, rassemblent entre 360, 380 , 390 enfants pour une école comptant 463 enfants. Une rotation concernant les enfants déjeunant au premier service et ceux déjeunant au second s'effectuera dans l'année, certainement en décembre.

Enfin, pendant la pause méridienne, comme cela a été spécifié juste avant, lors de l'énumération des activités, les enfants ne sont pas tenus de s'inscrire à une activité dirigée puisqu'ils peuvent pratiquer des jeux libres.

b) Accueil des centres de loisirs pendant les congés : est-il possible de privilégier la Pie , le cas échéant Bled ?

Ce sont les représentants élus API qui posent cette question.

Monsieur le représentant municipal répond que, hors travaux, la municipalité essaie de faire tourner cet accueil.

Lors du retour à un cycle normal , après ces travaux lourds, les interventions passeront sur les autres écoles. Ainsi, l'élémentaire La Pie redeviendra lieu d'accueil.

Un représentant élu PEEP ainsi que les représentants API et FCPE suggèrent que lorsque la Pie est fermée les écoles et les lieux les plus à proximité pourraient être alors choisies.

Monsieur le représentant municipal rappelle que cet accueil est soumis à la Réglementation jeunesse et sport.

Un représentant des parents élu PEEP interroge sur les réglementations, les obligations concernant le statut d'animateur (suite à ce qui s'est passé à l'école Champignol) mais aussi quel travail est conduit avec les équipes d'animateurs pour pallier à cet incident et quelles mesures sont mises en place pour éviter l'isolement d'un enfant avec des animateurs..

Monsieur le représentant municipal rappelle déjà que les animateurs ne doivent pas utiliser leur téléphone pour convenance personnelle.

L'Instruction est en cours. A tous les animateurs, ont été rappelées les postures professionnelles à adopter : ne pas s'isoler avec un ou des enfants pour minimiser les risques de déviance.

c) Quelles dates ont été programmées pour les prochains CVE ?

Monsieur le représentant municipal dit qu'elles ne sont pas encore fixées.

- Demandes école et parentales:

- a) sécurisation de deux salles

Les salles no 26, classe de Mme Helier, maître E ainsi que la salle située à côté de la classe de Mme Robert ont subi des transformations du fait des travaux réalisés pendant les congés. Elles n'ont plus de verrou et mènent, pour l'une et l'autre sur les escaliers extérieurs. Or, l'école abrite de nombreux enfants à profils et à besoins particuliers, dont les réactions sont particulières et/ou qui ont besoin , pour certains, de se cacher. L'école, bien entendu, ne dispose pas du personnel individuel dévolu à tous ces enfants.

Mme Voquer et M Picardat, en septembre, ont proposé, afin que les adultes soient au moins alertés, qu'un système d'alarme soit posé.

Quelle date a été programmée ?

Lors des prochains congés, a été programmée la pose de deux petits contacteurs qui déclencheront une alarme si les portes sont manipulées.

- b) toilettes des adultes ; toilettes des garçons

Les deux toilettes adultes ont été supprimées pendant les congés pour une toilette handicapée , sans cabine, sans porte intérieure. Pourrait-on dire à l'équipe enseignante , nombreuse, à quelle date des toilettes utilisables vont être construites.

Monsieur le représentant municipal ne peut apporter une réponse à ce jour.

L'équipe enseignante insiste aussi pour avoir du papier, du savon.

Il est signalé que les toilettes adultes à l'étage ne fonctionnent pas. (aile anciennement « jaune »).

Les représentants élus PEEP demandent si la mairie prévoit, dans un futur proche, de refaire les toilettes garçons qu'ils jugent vétustes.

La cour sera refaite à l'été 2018 ce qui va permettre de reprendre les canalisations qui sont vétustes.

Un représentant des parents élu API interroge : les services municipaux vont-ils alors se rapprocher des enseignants pour planifier et aménager la cour avec la pose des bacs de jardinage... ?

Cela sera fait dans la continuité des échanges actuels .

-c) TNI

Trois plans d'aménagement de classe avaient été demandés par la mairie, l'année scolaire dernière, pour recevoir des TNI et lui avaient été adressés. Finalement, ces classes n'en ont pas été équipées. Qu'en est-il actuellement ?

Pour des raisons budgétaires, l'équipement a été scindé en 2. Les classes qui n'en n'ont pas été équipées le seront donc pour l'été 2018.

Des travaux préparatoires ont déjà été réalisés.

Un représentant des parents élu API réitère sa question : concernant les TNI, l'équipement des classes qui n'en n'ont pas été pourvus le sera donc ?

-d) aménagement des abords de l'école pour améliorer la sécurité

Tous, nous avons constaté des véhicules roulant trop vite. Que peut-on faire ?

Monsieur le représentant municipal précise que des passages réguliers de la police sont faits en ce sens.

Un représentant des parents élu PEEP précise que la vitesse reste un vrai souci ,faute d'aménagements. Que faire face à ces actes d'incivilité réguliers ? Des opérations de verbalisation seraient peut-être la solution ?

-e) point sur les travaux réalisés cet été ainsi que sur ceux prévus l'année scolaire 2017-2018

Cet été, ont été réalisés : un sanitaire PMR, la suppression des manches d'évacuation, la réfection des deux préaux, la mise en peinture de la salle polyvalente, des signalétiques aidant à la déficience visuelle, la création de corps d'ascenseurs, la peinture des plafonds.

Des membres du conseil tiennent à signaler que les battants des portes principales ne fonctionnent pas et ceci est problématique en cas d'évacuation.

Monsieur le représentant municipal fait le point sur les prochains travaux : installation définitive des escaliers extérieurs, rampes d'accès ....

Un représentant des parents élu API demande de précisions concernant l'évacuation des enfants à mobilité réduite en cas d'incendie lorsqu'ils sont à l'étage.

Monsieur le représentant municipal précise que les enfants seront confinés dans une salle prévue à cet effet jusqu'à leur prise en compte par les sapeurs pompiers.

Monsieur le DDEN pense que la plaquette « Liberté-égalité-fraternité » est trop petite donc illisible de la rue.

-f) photocopieurs

Les deux photocopieurs étant pratiquement à bout de souffle, Mme Voquer va proposer au prochain budget municipal l'achat d'un nouveau photocopieur.

En attendant, un photocopieur en location a été livré lundi 9 octobre.

L'équipe enseignante témoigne des difficultés quotidiennes rencontrées à ce sujet.

Elle demande un photocopieur plus performant qui serait vraiment nécessaire étant donné l'importance de l'école.

Elle demande aussi d'une augmentation du quota du nombre des photocopies par enseignant.

g) pré réservation de la restauration scolaire

Un courrier concernant la réservation de la restauration scolaire a été distribué en fin de semaine .



Les représentants élus API soulignent leur inquiétude car le délai d'inscription en amont de 21 jours paraît bien important. Serait-il possible de le raccourcir, voire le supprimer ?

Monsieur le représentant municipal donne une réponse négative. Cela est calqué selon les délais des commandes des matières premières faites aux cuisines centrales et ceci dans le cadre du gâchis alimentaire.

Un représentant des parents élu PEEP demande s'il serait possible de revoir alors l'organisation des repas (4 -5 aliments ?) puisque le gâchis alimentaire avec ce système sera moindre .

Monsieur le représentant municipal répond qu'il ne s'agit pas du même type de gâchis donc pas de révision du dispositif du repas à 4 composantes à l'ordre du jour.

Un représentant des parents élu API questionne sur l'impact de cette réservation 21 jours en amont: aurait-elle une incidence sur l'augmentation des effectifs de cantine ?

#### **h) passage du bibliobus**

Les représentants élus PEEP demandent si le bibliobus va revenir cette année scolaire.

Monsieur le représentant municipal dit qu'une réponse sera communiquée ultérieurement.

Un représentant des parents élus API suggère que des mallettes thématiques devraient être mises en place pour remplacer le bibliobus.

- **LSU : informations**

Les représentants des parents élus demandent à nouveau quand les représentants légaux recevront un identifiant et un mot de passe qui leur permettront d'accéder à l'application du livret scolaire unique.

A aujourd'hui, l'école n'a eu aucune nouvelle.

Les représentants des parents élus PEEP demandent : y aura-t-il des livrets semestriels ?

L'équipe enseignante répond qu'il y aura des livrets trimestriels.

Les représentants FCPE et API interrogent : si un code d'accès n'est pas mis en place d'ici là comment les familles auront accès au LSU ?

Des Crédits supplémentaires seront-ils alloués pour pallier au dysfonctionnement du LSU ?

Monsieur le représentant municipal répond positivement.

Madame la Directrice précise qu'une version papier, un transfert via des clés USB....seront alors proposées aux familles.

#### **OCCE, exercice 2016-2017 :bilan**

Me ROBERT, enseignante mandataire, présente ce bilan.

La coopérative scolaire est régie par l'OCCE, Office Central de la Coopération à l'École, association reconnue d'utilité publique loi 1901, créée en 1928.

Le solde de départ au 1<sup>er</sup> septembre s'élevait à 11392,51 €.

- Produit : 25509,40 €

Déclinaison :

- Participation volontaire des parents : 11779,40 €
- -vente de produits pour cessions : 13730 € (photos, gobelets personnalisés)

Charges : 27606,39 €

Déclinaison :

- Achats de produits pour cessions : 9339,35 € (photographe, torchons personnalisés, albums CM2)
- Charges des activités éducatives : 16339,10 € (« Les Incorruptibles », sorties, cars, achats des classes)
- Cotisations versées à l'OCCE : 780,80 €
- Assurance : 112 €
- Autres charges courantes : 502,40 € (écolades ; la poste ; direction ; tee-shirts la Pie staff)
- Achats de biens durables : 522,74€ (bee bot programmation ; matériel école)

Solde au 31 août : 9295,52 €

Conseil de coopérative (septembre)

-vote de la reconduction de Me ROBERT en tant que mandataire, à l'unanimité.

-vote de la donation de 10 € par enfant et par an de la coopérative générale, en plus de la somme allouée par semestre, dépendant du montant de la participation volontaire des familles, réparti selon les critères ci-dessous :

1<sup>er</sup> semestre : 80 % coopératives de classes et 20 % coopérative générale

2<sup>ème</sup> semestre : 80 % coopératives de classes et 20 % coopérative générale.

Mme la mandataire insiste sur un montant identique pour chaque enfant.

Tout achat est en direction du fonctionnement de l'école.

Le spectacle pour Noël sera offert par la coopérative de l'école.

Demande à la municipalité d'une enseignante concernant les ordinateurs de la classe mobile qui sont vétustes : va-t-il y avoir une maintenance ?

Monsieur le représentant municipal répond qu'il va être demandé au service informatique de faire un état des lieux pour ces classes mobiles.

La séance est levée à 20 heures 35.  
Fait à Saint-Maur, le 19-10-2017

Mme SCHMITT, secrétaire de séance      Mme GIROUX, présidente du conseil d'école